

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	Jonathan de PATOUL – (DEFI)
Date :	18 juin 2021
Adressée à :	Caroline LHOIR, échevine de l'Environnement et du Bien-être animal

Sujet : HÉRISSON – TONDEUSES A GAZON

Question

Monsieur le Président,

Madame la Secrétaire communale,

Par le présent courriel je vous remercie d'inscrire à l'ODJ du prochain conseil communal le point suivant: "La protection des hérissons"

Le hérisson d'Europe est un animal protégé dont les jardiniers apprécient l'aide puisqu'il dévore inlassablement les escargots, les araignées, les vers et autres insectes qu'il est intéressant de réguler. Il joue ainsi un rôle crucial dans la biodiversité et aide à préserver l'équilibre des espaces verts. A chaque printemps, les hérissons sortent de leur période d'hibernation et s'aventurent dans nos jardins pour y trouver de la nourriture.

Ces escapades nocturnes s'avèrent pourtant bien trop souvent mortelles pour ces petits mammifères en voie d'extinction. Selon les prévisions les plus pessimistes, l'extinction du hérisson d'Europe pourrait se produire aux alentours de 2025 à 2030. Plusieurs pièges mortels précipitent le hérisson vers son extinction: les voitures, les coupe- bordures, les piscines ou encore, les tondeuses à gazon automatiques.

Pour ces dernières, en effet, de nombreuses personnes laissent leur tondeuse à gazon automatique en route durant la nuit, un geste qui leur paraît sans doute anodin, mais qui peut avoir de lourdes conséquences pour les petits animaux nocturnes qui se voient alors entaillés de manière irréversible. Un petit geste simple pour l'homme pourrait donc permettre de protéger le hérisson d'Europe ; couper sa tondeuse durant la nuit.

Récemment une page entière a été dédiée au hérisson d'Europe sur le site de Bruxelles Environnement, reprenant même un cadastre de la répartition de la population des hérissons par communes, ce qui est très intéressant.

A ce propos, voici mes questions :

- Avez-vous connaissance du problème lié aux tondeuses automatiques pour les hérissons?

- Au vu des nombreux espaces verts privés de notre commune ne serait-il pas opportun de mener une campagne de sensibilisation aux gestes simples qui peuvent sauver la vie des hérissons a-t-elle été menée à destination des citoyens ?
- Une interdiction de l'utilisation des tondeuses durant la nuit est-elle envisageable (par exemple au niveau du règlement de police) pour limiter le nombre d'animaux nocturnes fauchés par ces machines ?
- Y a-t-il une information sur le site de la commune pour le citoyen qui retrouverait un hérisson blessé dans son jardin ?

D'avance merci pour votre réponse,

Jonathan de Patoul

Réponse

Monsieur de Patoul,

Je vous remercie pour votre question, qui touche à des aspects de préservation de la biodiversité, de bien-être des animaux et de pratique écologique dans les espaces verts. Autant de priorités pour la commune.

J'ai pu consulter nos services compétents pour faire le point sur cette problématique bien réelle et que nous connaissons en effet, des hérissons menacés, entre autres, par les tondeuses à gazon automatiques.

En matière de statistiques, nous n'avons pas connaissance du nombre de tondeuses automatiques présentes sur le territoire de la commune. Nous n'avons pas non plus connaissance du nombre de hérissons blessés ou tués par ces machines de jardinage spécifiquement à Woluwe-Saint-Pierre.

Nous avons demandé aux services de l'administration en charge de la communication et de l'Environnement de préparer une campagne spécifique via les médias communaux (journal communal, site web, réseaux sociaux), qui pourrait être construite et amplifiée avec les citoyens et associations actives en la matière. La communication de Bruxelles Environnement et celle de Natagora, par exemple, sont une base utile en la matière.

A ce jour, une rubrique « Animaux blessés » existe sur notre siteweb et reprend le numéro à appeler : <https://www.woluwe1150.be/services-communaux/environnement/bien-etre-animal/animaux-morts-ou-errants-sur-la-voie-publique/>. Il est vrai qu'il a été conçu principalement pour les animaux domestiques, mais la Police peut rediriger les demandes.

A ce sujet, nous allons soutenir dès le prochain semestre la Ligue royale de Protection des Oiseaux via un soutien financier. Nous en profiterons pour peaufiner la procédure de contact en cas d'animaux sauvages blessés et pour structurer la collaboration avec la Ligue.

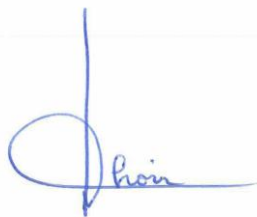
Le règlement général de Police est, à ce stade, un règlement qui vise la sécurité et la commodité de vie (lutte contre le bruit, chiens en laisse, déjections, interdiction de nourrissage sur l'espace public, taille des haies) et ne vise pas l'usage en soi de tondeuses.

Nous privilégions toujours la prévention à la sanction. Un changement du règlement général de Police n'est pas à l'ordre du jour et impliquerait en outre l'ensemble des communes de la Région bruxelloise. Néanmoins, il pourrait être intéressant et utile selon nous de travailler également sur les autres sources d'extinction de ces animaux : circulation automobile, empoisonnement par les granulés anti-limaces, destruction de l'habitat, concurrence avec d'autres animaux (chiens, chats) ; nourrissage inapproprié, destruction des insectes, etc.

Nous resterons attentifs à ce dossier,

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 09 juillet 2021

L'échevine de l'Environnement,



C. LHOIR
Echevin